

## Le départ programmé des Highlands ... de la prairie de la Gravelle de Saint-Lambert-des-Bois



Prairie classée site Natura 2000. Lancé il y a 30 ans, le réseau Natura 2000 vise à conserver les habitats naturels et protéger les espèces de la faune et de la flore représentatifs de la biodiversité. La France compte 1753 sites Natura 2000.

### Formidable résultat du sondage de la commune pour le maintien des « Highland Cattle » du PNR dans la prairie

**Ces bovins rustiques, choix du Parc, sont adaptés aux prairies humides.**



Depuis 1996 ils ont permis d'entretenir dans le site classé de la vallée du Rhodon, la magnifique prairie (12,5 ha, propriété du Parc) de la Gravelle « **avec de bons résultats pour le développement de la biodiversité, tout en évitant les repousses de roseaux, de ronciers, de pousses d'arbres et d'aulnes qui auraient**

**rapidement reboisés la vallée** », mais l'élevage et l'entretien des clôtures ne sont pas dans les compétences du Parc, mais de la compétence d'un éleveur.

**Un site Natura 2000 est une charge financière pour le Parc et la Région,** son bilan financier est lourd, après 25 ans de pâturage; restauration des clôtures et entretien des mares (plus de 110 k€), le fourrage en période hivernale et les soins vétérinaires apportées aux 11 vaches et aux 3 juments de Camargue (5 à 10 k€/an), achat de bêtes, le coût investissement / exploitation sur 25 ans serait de l'ordre de 250 000 €, soit 10 000 €/an.

**La solution serait le recours à un éleveur local qui a besoin de nourrir ses bovins, tout en gardant quelques Highlands pour gérer la partie la plus humide.**

**Cela servira les 3 piliers de la durabilité :  
économique, environnemental et sociétal.**